

2. Questions donnant lieu à consultation :

2.1 Plan académique de formation

Sommaire

Cadre général et priorités du plan de formation des personnels	3
Bilan du plan académique de formation 2019-2020	5
1. Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation	5
a. Statistiques par priorité	6
b. Statistiques par domaine	7
c. Statistiques par modalité	7
d. Statistiques par lieu de réalisation	8
e. Statistiques : taux d'assiduité	8
2. La formation des personnels ATSS	9
a. Statistiques par modalité	10
b. Statistiques par lieu de réalisation	10
c. Statistiques : taux d'assiduité	10
Point d'étape du plan académique de formation 2020-2021	12
1. Les personnels enseignants d'éducation et d'orientation	12
a. Statistiques par domaine	12
b. Statistiques par priorité	13
c. Statistiques par modalité	13
d. Statistiques par lieu de réalisation	14
2. Les personnels ATSS	15
a. Statistiques par modalité	15
b. Statistiques par lieu de réalisation	16
c. Statistiques sur l'assiduité en formation	16
Annexes	16
1. Données chiffrées, mode d'emploi	17
2. Focus sur la Consommation Budgétaire de la Formation de 2018 à 2020	

Cadre général et priorités du plan de formation des personnels

Le plan académique de formation accompagne l'évolution des pratiques des personnels au service de la réussite de tous les élèves, de leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Il s'appuie sur les référentiels de compétences des différents métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'orientation, administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement. Il vise l'adaptation aux fonctions, aux évolutions prévisibles des métiers, l'acquisition de nouvelles compétences métier et de compétences transversales.

Dans le cadre de son développement professionnel continu, chacun peut construire son parcours de formation, à partir d'une offre réalisée au plus près des contextes d'exercice, dans une démarche qui allie la possibilité de choix individuels et les exigences des enjeux collectifs.

La crise sanitaire a nécessité, pour tous les personnels, une forte adaptation des pratiques et la prise en main de nouveaux outils, afin d'assurer la continuité pédagogique et administrative. Des pratiques et modalités de formation nouvelles ont émergé pour répondre aux besoins spécifiques de cette période inédite. Le plan académique de formation (PAF) 2021-2022 devra prendre en compte ces évolutions dans son offre, et accompagner les personnels dans un contexte professionnel renouvelé, selon un calendrier repensé et adapté.

Les modalités de formation proposées (présentiel, distanciel, hybride), prendront en compte les évolutions observées lors des deux dernières années scolaires.

Le plan académique de formation 2021-2022 s'inscrit dans le cadre pluriannuel du schéma directeur de la formation continue, dont les lignes structurelles sont définies par la circulaire n°2019-133 du 23 septembre 2019.

Il en reprend les principes transversaux et en décline les priorités au niveau académique, en tenant compte du contexte et des spécificités locales :

- Principe d'universalité : le PAF s'adresse à l'ensemble des personnels ;
- Principe de continuité : le PAF traduit le nécessaire continuum entre formation initiale, continuée et continue ;
- Principe de proximité : le PAF privilégie les formations de proximité autant que possible ;
- Principe de diversité : le PAF favorise la diversification des viviers de formateurs et la valorisation des compétences des personnels ;
- Principe de reconnaissance : le PAF implique une reconnaissance des compétences acquises lors des formations ;
- Principe d'hybridité : le PAF combine l'ensemble des modalités de formation continue (présentiel, distanciel, hybride), en prenant appui, entre autres, sur la plateforme M@gistère ;
- Principe de traçabilité : le PAF s'assure de la traçabilité des formations et des compétences acquises.

Le plan académique de formation est structuré en trois axes, qui reprennent les trois axes du schéma directeur de la formation continue :

- Se situer dans le système éducatif ;
- Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles ;
- Être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences.

Durant la phase d'élaboration du plan académique, le service de formation travaille avec les cadres pédagogiques, administratifs et les conseillers techniques qui proposeront des formations répondant aussi bien aux enjeux académiques qu'aux priorités des réseaux.

Les dispositifs de formation seront pensés dans le cadre pluriannuel du schéma directeur, en termes de thématiques et/ou de personnels à former.

Les formations d'initiative académique seront déclinées prioritairement à l'échelle des réseaux, au plus près des lieux d'exercice. Ces formations ne se substituent pas aux formations d'initiative locale, qui restent à l'initiative des chefs d'établissements et des animateurs de réseaux en fonction du contexte local.

La réalisation des formations à l'échelle académique concernera principalement les formations de formateurs et les disciplines à petits effectifs.

Bilan du plan académique de formation 2019-2020

1. Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Les données présentées portent sur l'ensemble des formations.

		Pour Mémoire
	2019 -2020	2018-2019
Nombre de personnes concernées, c'est à dire en activité (EGIDE)	12897	12962

Nombre de jours de formation (requête BO)	2022	3228
---	------	------

Nombre de journées stagiaires réalisées (EGIDE)	15946	26881
---	-------	-------

Assiduité (EGIDE)	2019 -2020	2018-2019
Taux de présence	78.41%	82.32%
Taux de convoqués non excusé	21.59%	17.68%

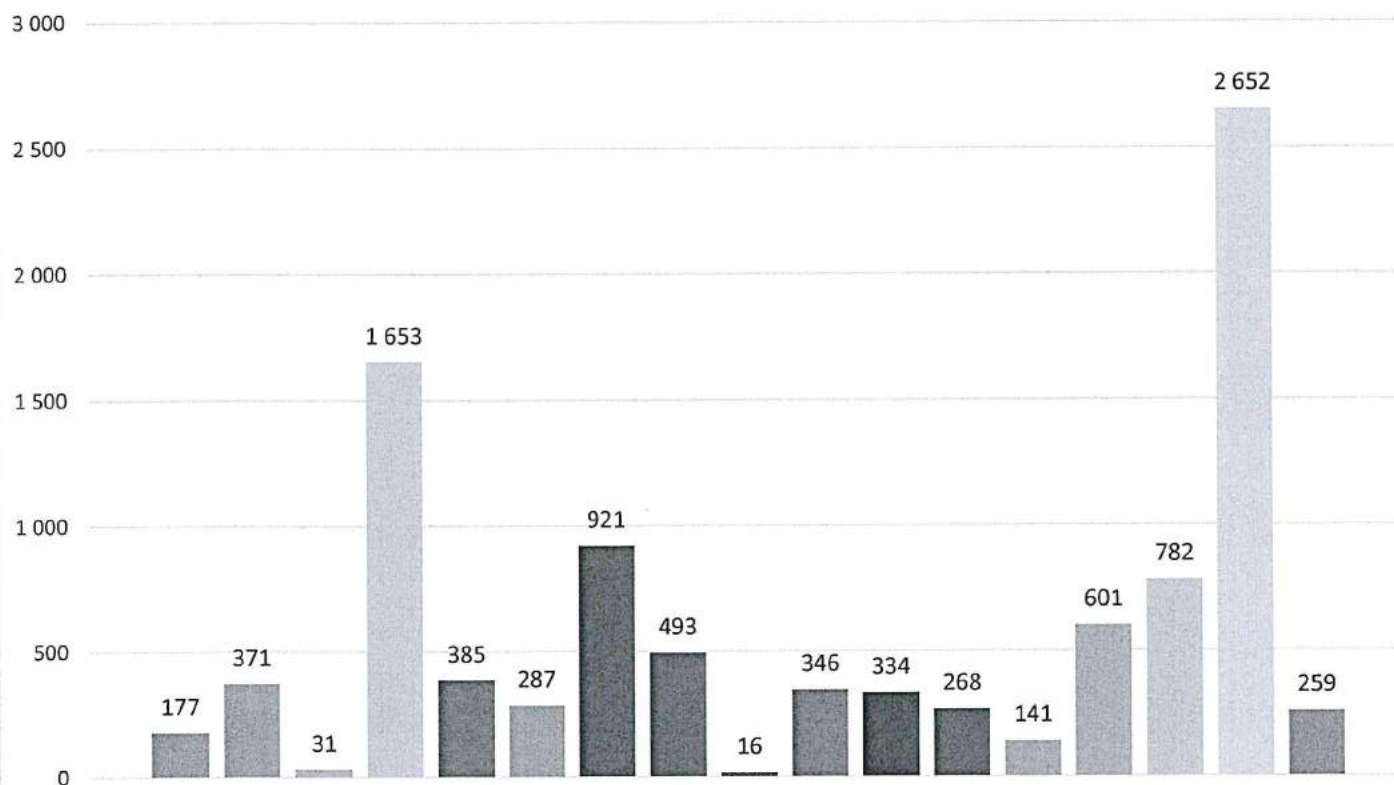
Journées stagiaires réalisées par type de candidature (Requête EGIDE)	2019 -2020	2018-2019
Individuelle	32%	27%
Collective-désignée	55%	59%
Candidature Locale	13%	14%
Total	100%	100 %

Journées stagiaires réalisées par niveau d'initiative (requête BO)	2019 -2020	2018-2019
Local	27%	21%
Académique	73%	79%
Total	100%	100 %

Journées stagiaires réalisées par lieu de réalisation (détail)	2019 -2020	2018-2019
Académie	40%	40.7%
Département	25%	26.3%
Réseau	15%	11.5%
Établissement	20%	12.6%
Hors académie	1%	8.9%
Total	100%	100%

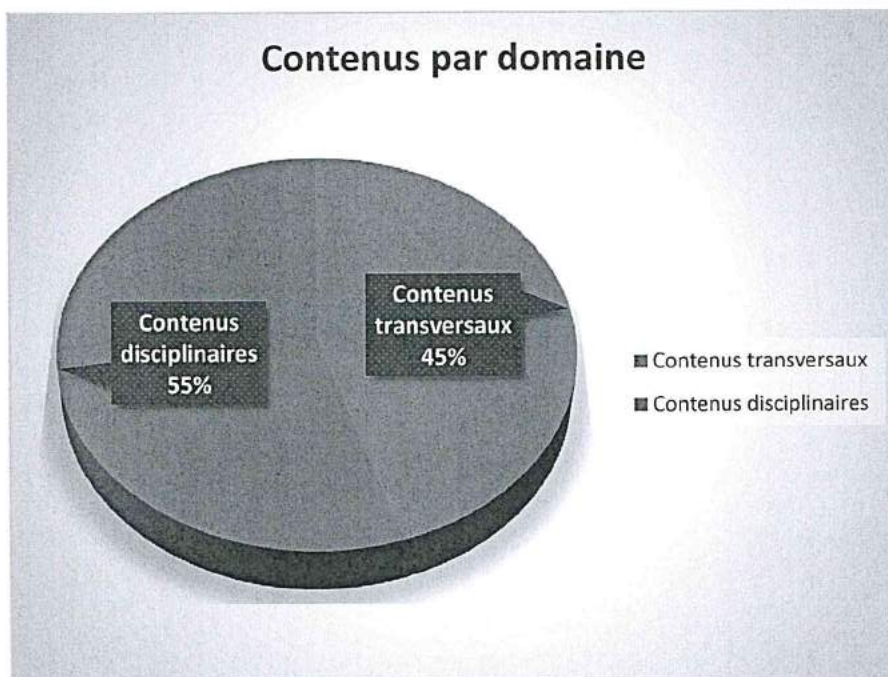
a. Statistiques par priorité

Journées Stagiaires réalisées par priorité

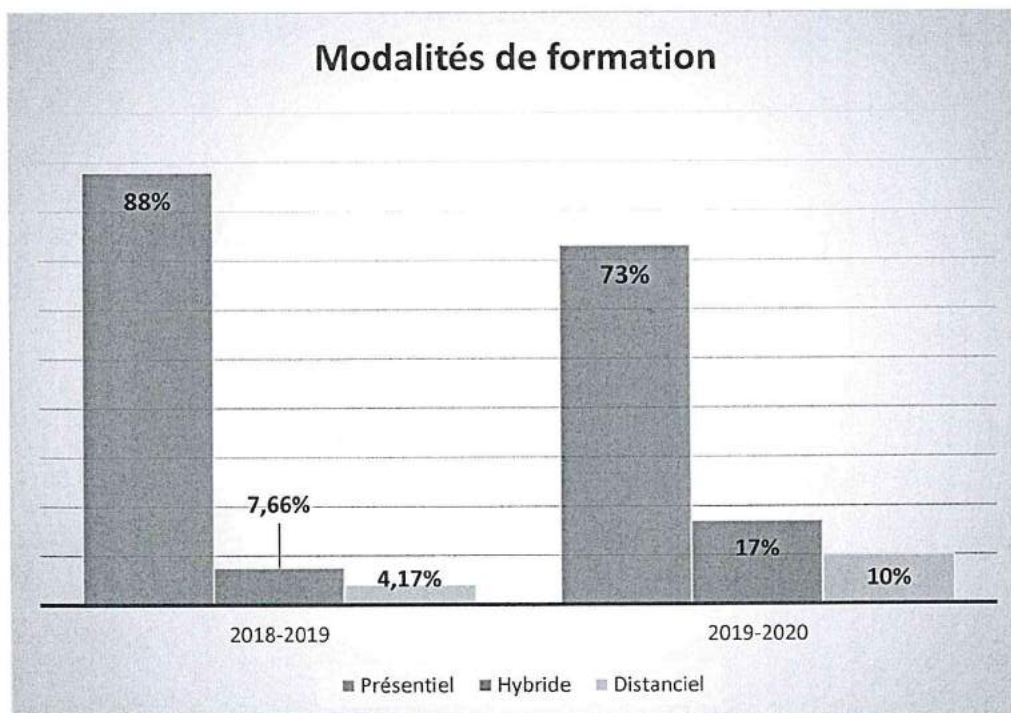


- Mise en oeuvre de la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat
- Transformation de la voie pro (valorisation filière - évolution filière gestion administrative GA)
- Continuum lycées-enseignement supérieur
- Nouveaux programmes LYC, LGT, LP
- Numérique et IA dans le cadre pédagogique
- Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage
- Education artistique et culturelle
- Prise en compte dans les apprentissages de la diversité des élèves
- Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la république
- Favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves
- Favoriser une école inclusive
- Travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail
- Savoir gérer les relations et les conflits entre élèves ou avec les adultes Savoir faire savoir être
- Promotion de la santé au service de la réussite des élèves
- Santé et sécurité au travail
- Evolutions professionnelles et valorisation des compétences
- Innovation

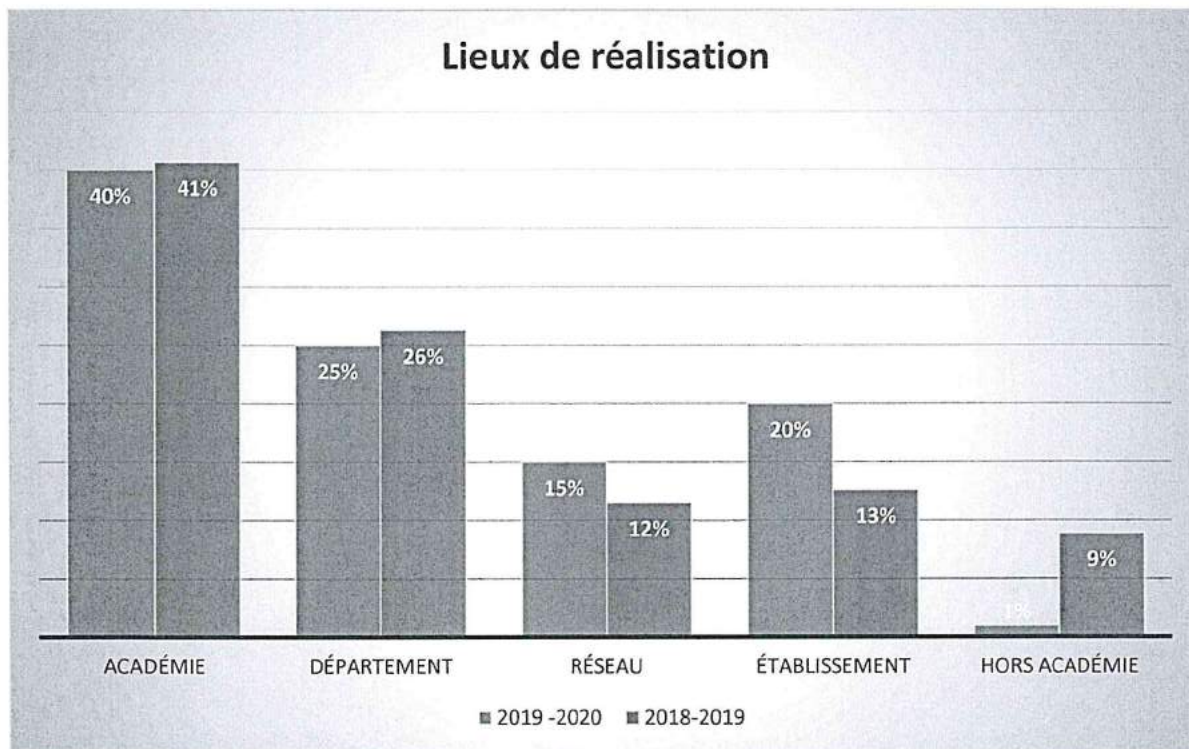
b. Statistiques par domaine



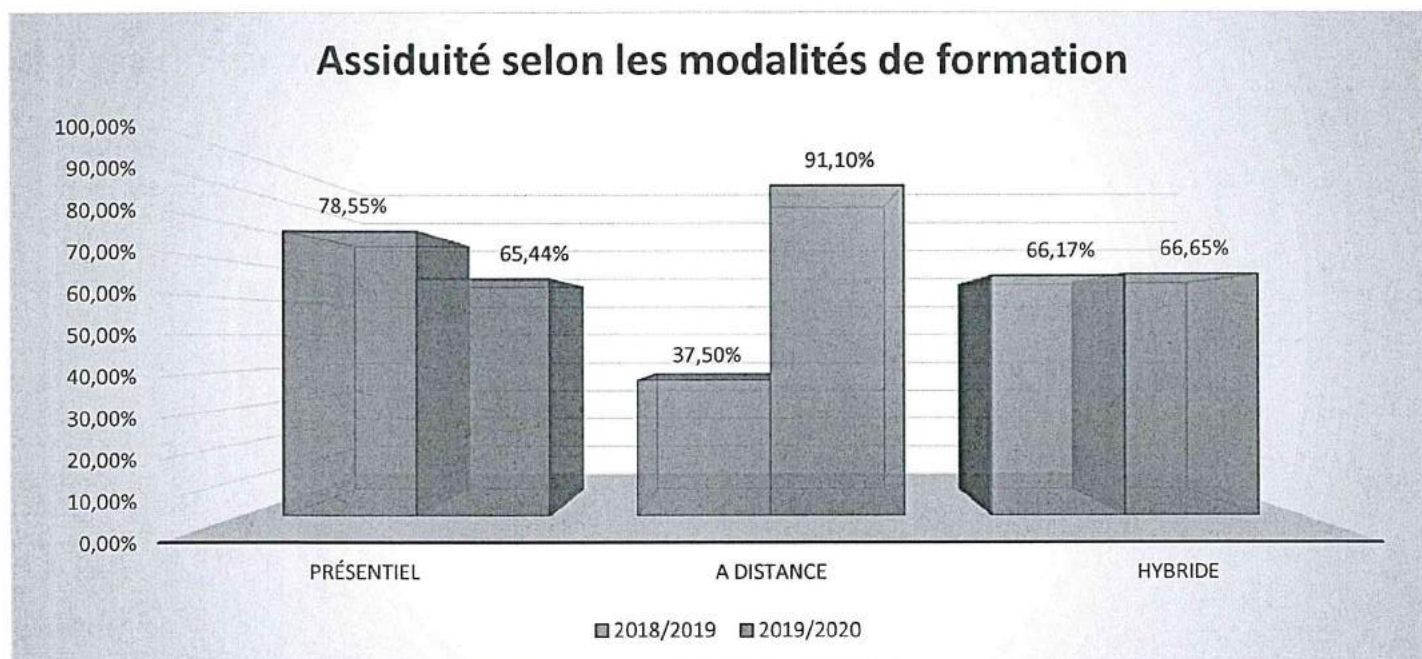
c. Statistiques par modalité



d. Statistiques par lieu de réalisation



e. Statistiques : taux d'assiduité



f. La formation des personnels ATSS

		Pour mémoire
	2019 - 2020	2018-2019
Effectif de référence (d'après extraction AGORA DIRH)	2958	2987

Nombre de jours de formation (d'après requête BO)	318	745
--	-----	-----

Nombre de journées stagiaires réalisées (d'après requête BO)	1908	4475
---	------	------

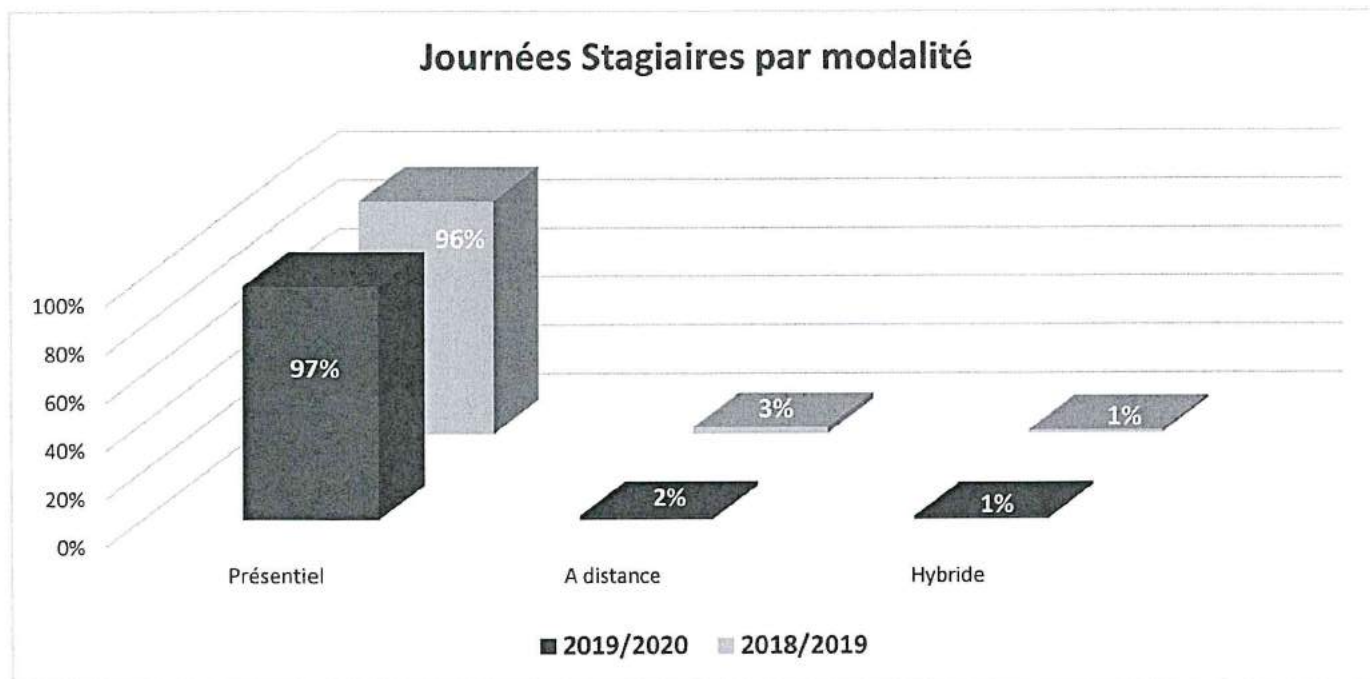
Assiduité (requête BO)	2019 - 2020	2018-2019
Taux de présence	68%	71%
Taux d'absence non excusée	24%	22%
Taux d'excusés	8%	7%
Total	100%	100%

Journées stagiaires réalisées par type de candidature (requête BO)	2019 - 2020	2018-2019
Individuelle	5%	20.06%
Désignée	95%	79.94%
Total	100%	100%

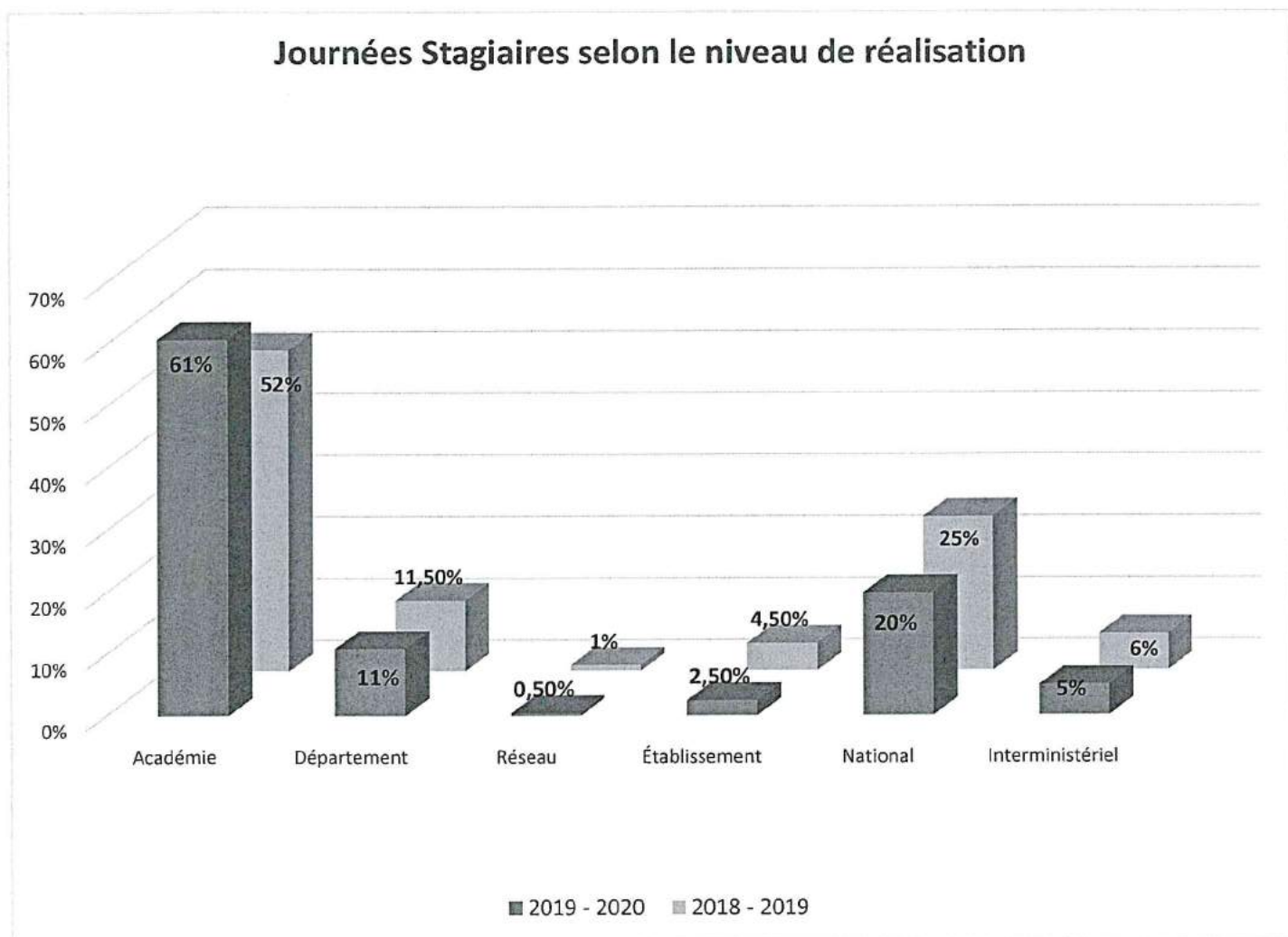
Journées stagiaires réalisées par niveau d'initiative (requête BO)	2019 - 2020	2018-2019
National	20%	22%
Académique	75.5%	61%
Interministériel	4.5%	6%
Départemental	-	11%
Total	100%	100%

Journées stagiaires réalisées par lieu de réalisation	2019 - 2020	2018 - 2019
Académie	61%	52%
Département	11%	11.5%
Réseau	0.5%	1%
Établissement	2.5%	4.5%
National	20%	25%
Interministériel	5%	6%
Total	100%	100%

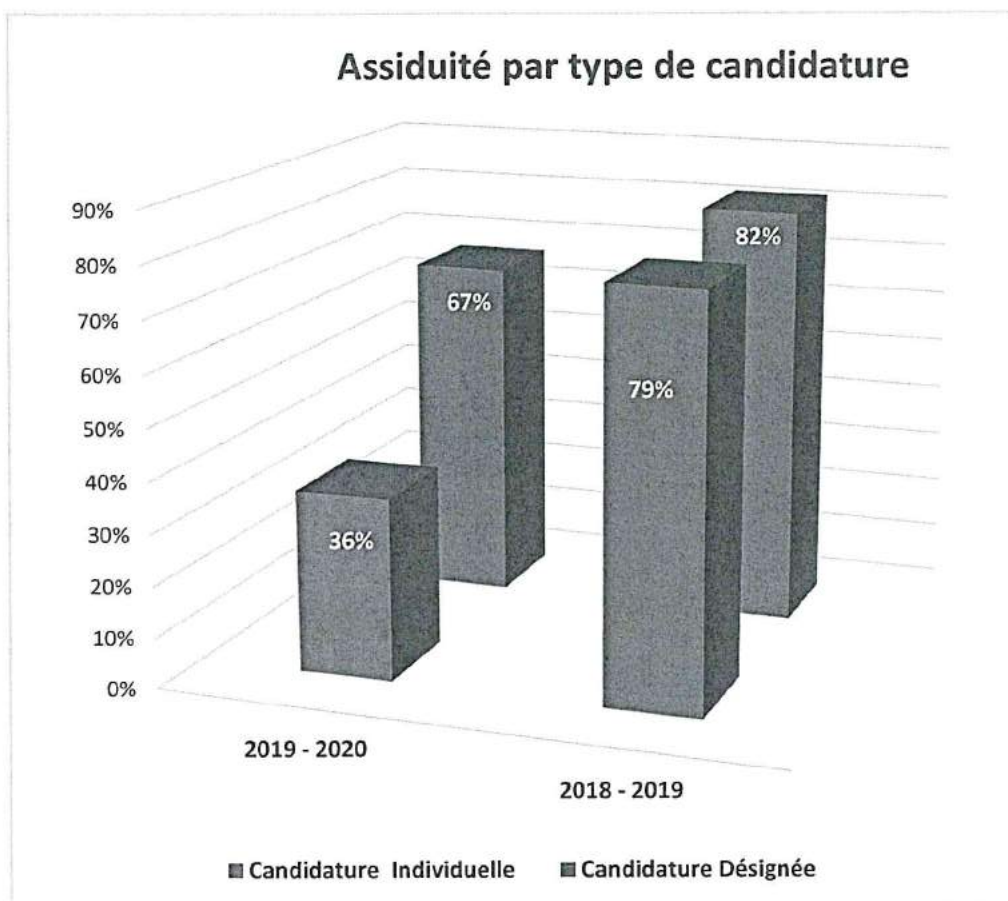
a. Statistiques par modalité



b. Statistiques par lieu de réalisation



c. Statistique sur l'assiduité



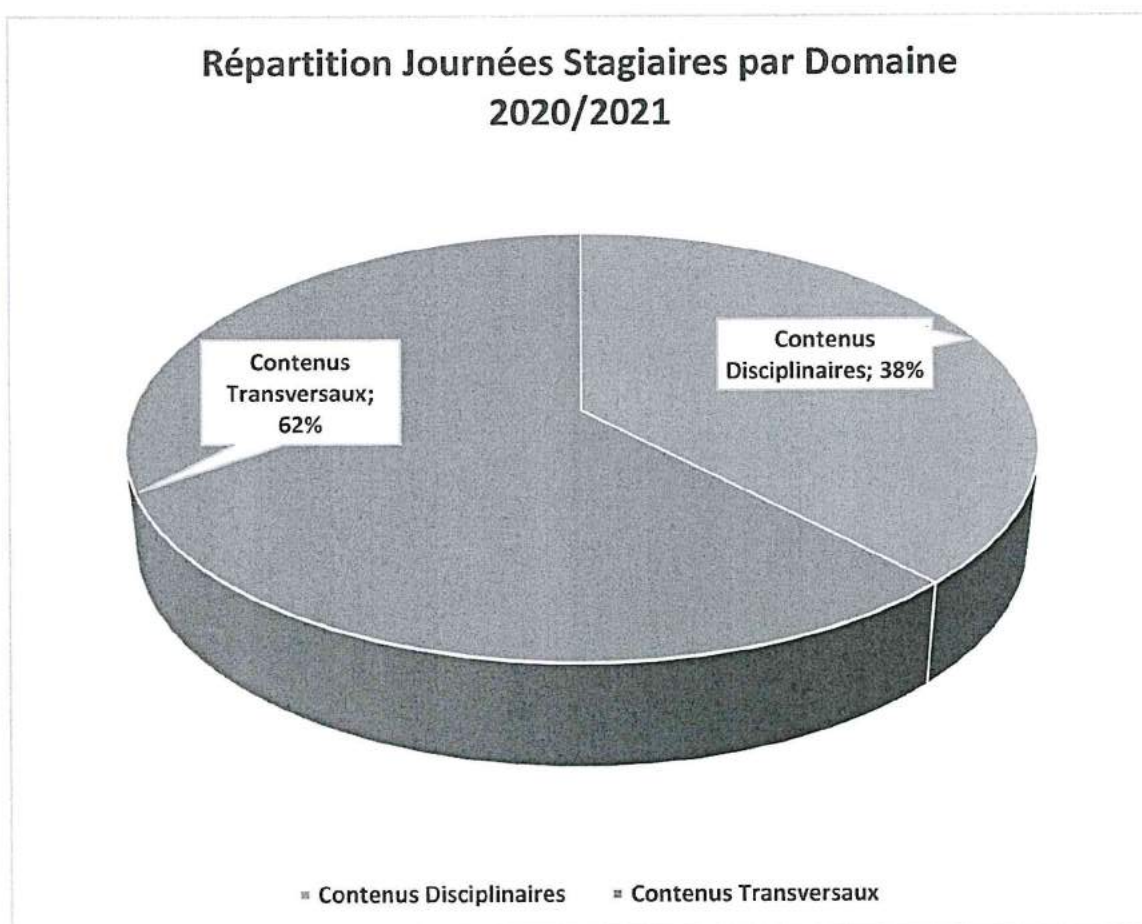
Point d'étape du plan académique de formation 2020-2021

1. Les personnels enseignants d'éducation et d'orientation

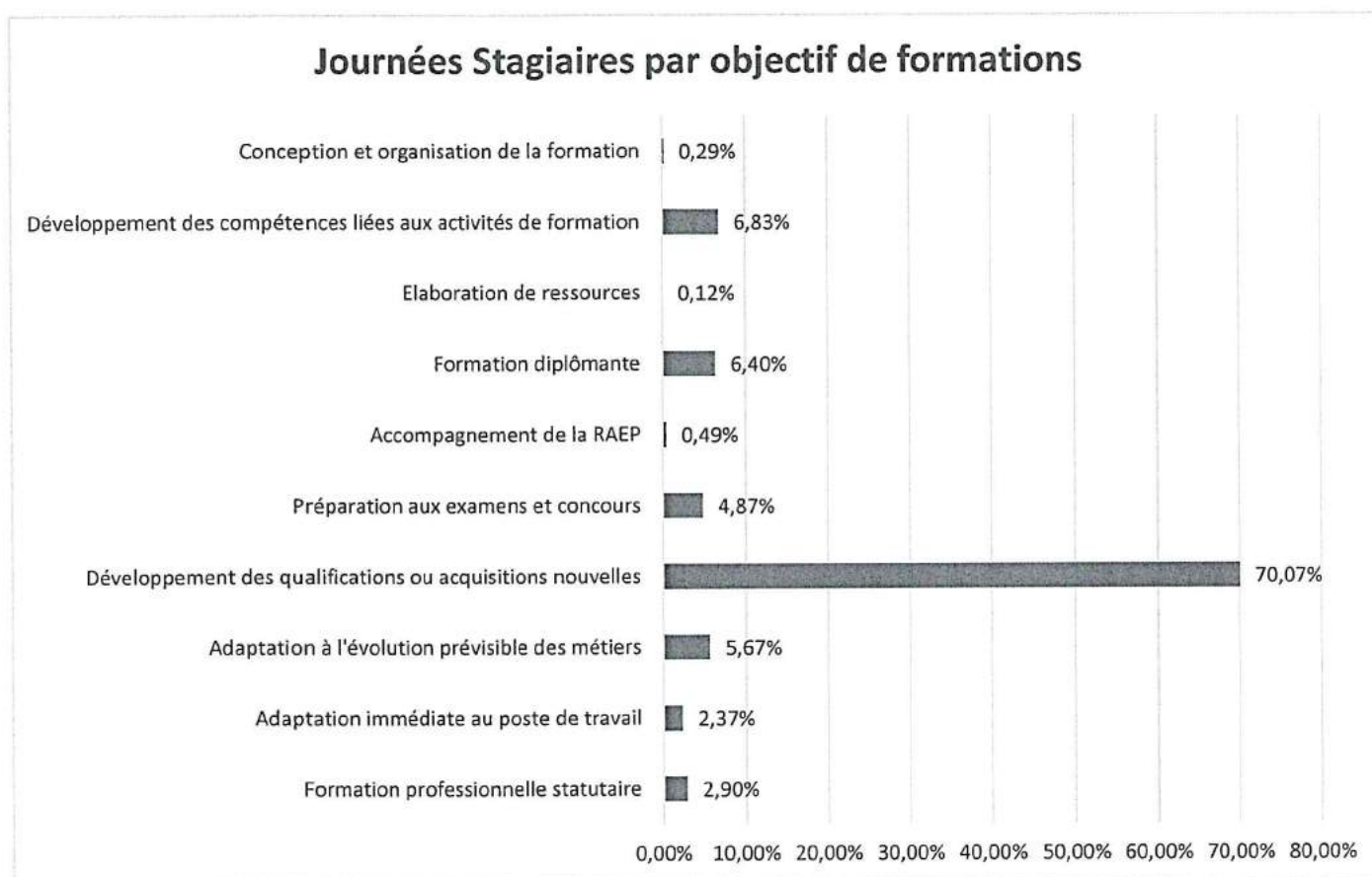
	2020-2021
Nombre de journées stagiaires	9983
Nombre de jours de formation	1663

Ces données provisoires sont établies à partir du nombre de stagiaires selon EGIDE et BO au 08/06/2021

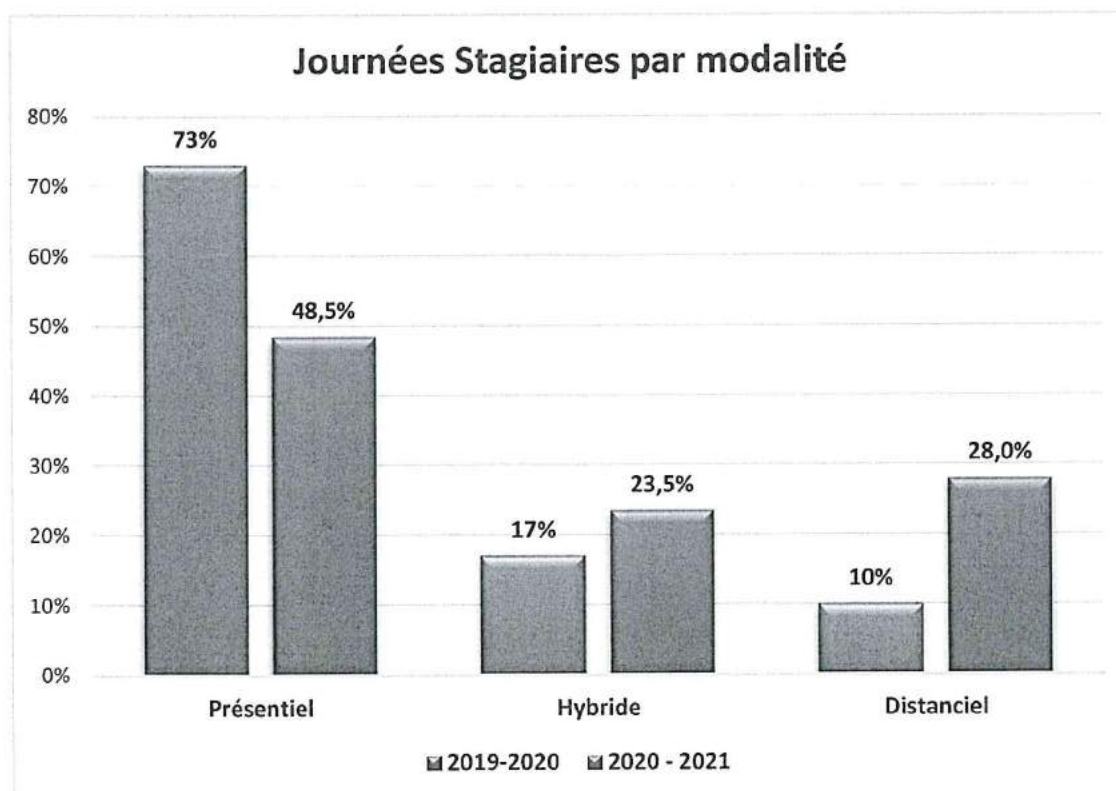
a. Statistiques par domaine



b. Statistiques par objectif

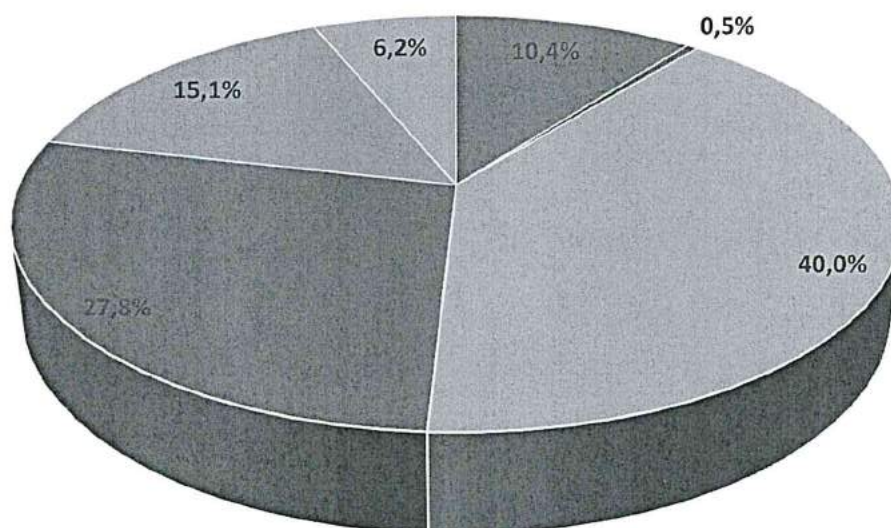


c. Statistiques par modalité



d. Statistiques par lieu de réalisation

Journées stagiaires selon le lieu de réalisation
(tous niveaux d'initiative confondus)



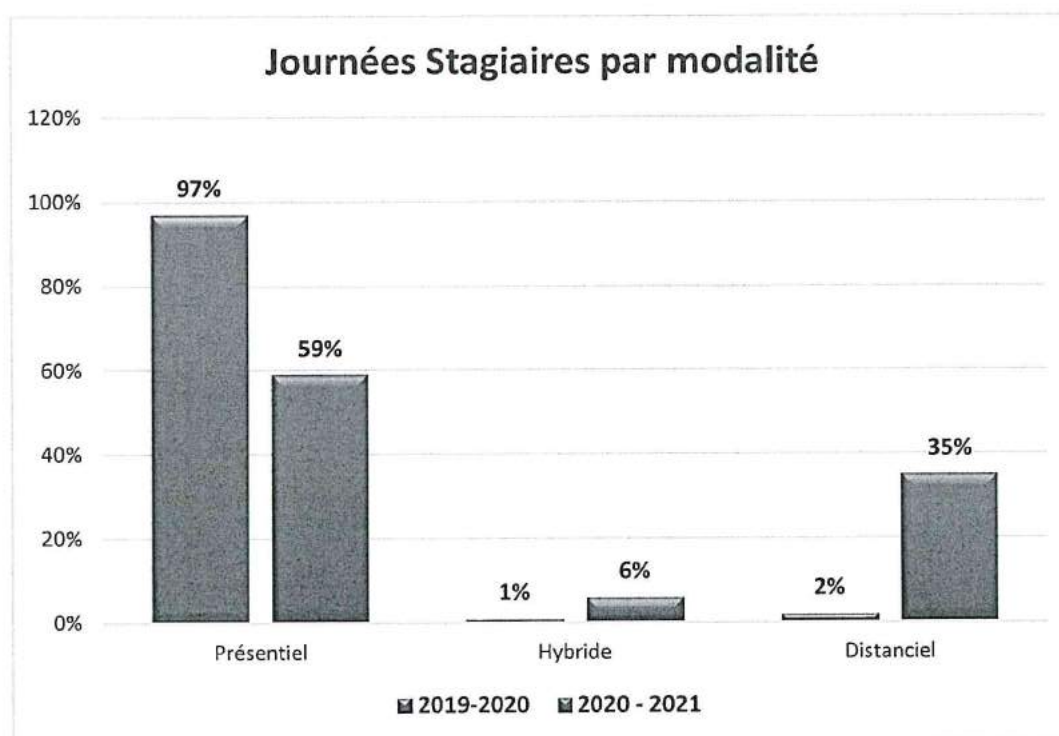
■ National ■ Hors Académique ■ Académique ■ Départemental ■ Réseau ■ Etablissement

2. Les personnels ATSS

	2020-2021
Nombre de journées stagiaires	1908
Nombre de jours de formation	318

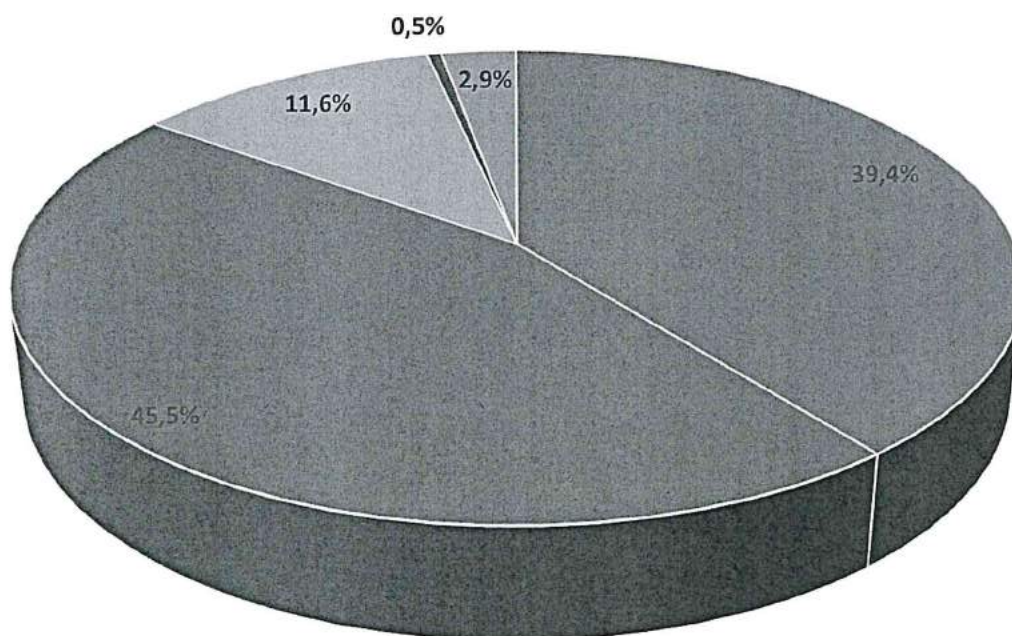
Ces données provisoires sont établies à partir du nombre de stagiaires selon EGIDE et BO au 08/06/21

a. Statistiques par modalité



b. Statistiques par lieu de réalisation

Journées stagiaires selon le lieu de réalisation
(tous niveaux d'initiative confondus)



■ National ■ Académique ■ Départemental ■ Réseau ■ Etablissement

Annexe 1

1. Données chiffrées, mode d'emploi

Toutes les données proposées dans ce document sont extraites des applications nationales GAIA et EGIDE.

Il est important de bien identifier l'unité considérée : il peut s'agir de données par candidat, par stagiaire ou par personne.

Glossaire / nomenclature nationale (source EGIDE)	
Candidats :	Une personne souhaitant participer à une action de formation émet une candidature sur le module correspondant à cette formation. Une personne compte pour autant de candidats que de modules auxquels elle a candidaté.
Candidats retenus :	Une candidature peut être retenue ou non. Une même personne peut donc avoir de zéro à plusieurs candidatures retenues. Seuls les candidats retenus à un module pourront être convoqués (à l'ensemble des sessions composant ce module).
Stagiaires présents :	Un candidat convoqué devient un stagiaire présent dès lors qu'il a assisté à au moins une heure de formation.
Journées stagiaires :	Un stagiaire présent effectue un certain nombre d'heures de présence. Une journée correspond à 6 heures de présence. 30 stagiaires présents sur un module de 3 heures équivalent à 15 journées stagiaires.

Il n'y a pas d'équivalence entre le nombre de stagiaires à une formation et le nombre de journées stagiaires.

Exemples :

30 stagiaires pour une formation de 1 journée (6h) → **30 journées stagiaires ;**

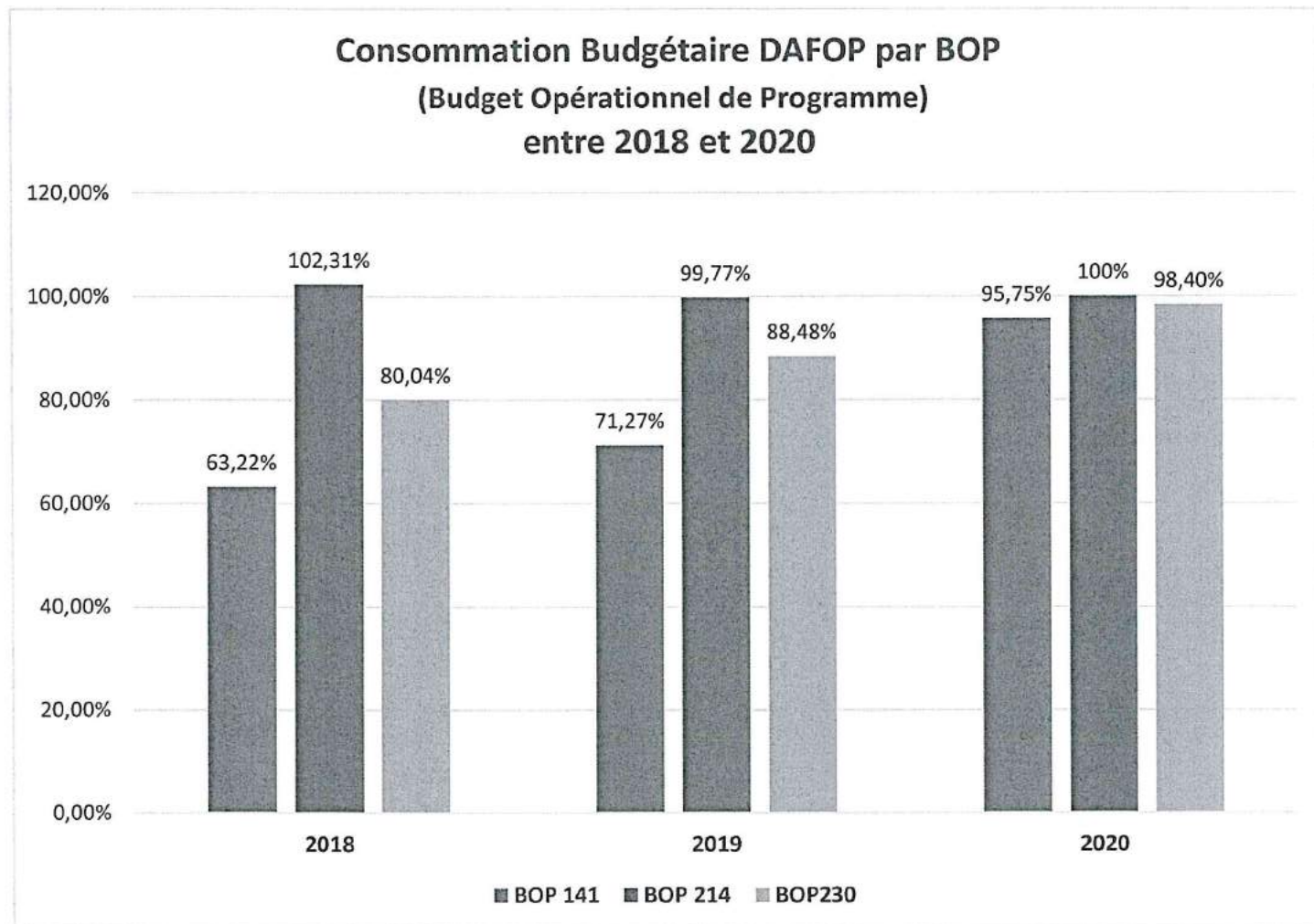
30 stagiaires pour une formation de 2h (classe virtuelle FOAD par exemple) → $30 \times 2 / 6 = 10$ **journées stagiaires ;**

30 stagiaires pour une formation de 2 journées → $30 \times 2 = 60$ **journées stagiaires**

Annexe 2

Focus sur :

- Consommation Budgétaire de la Formation de 2018 à 2020



Evolution du BOP 141 :

La consommation du BOP 141 (Formation du 2nd degré) est en constante augmentation depuis 3 ans. Ce BOP est une traduction intéressante de la restructuration du processus de mise en paiement au sein du service de la DAFOP.

En effet, depuis septembre 2019, la DAFOP est passée en gestion intégrée, ce qui signifie que l'intégralité de la chaîne budgétaire est prise en charge par le service. Cette nouvelle structuration nous a permis de gagner en efficacité dans la gestion des remboursements ; nous disposons ainsi d'une plus grande capacité à consommer les crédits dévolus à la formation.

Evolution BOP 214 :

Ce BOP concerne les formations des personnels ATSS et d'encadrement. Il n'y a jamais eu de difficulté à consommer l'intégralité des crédits alloués.

Evolution du BOP 230 :

La consommation des crédits alloués au BOP 230 illustre là encore, la restructuration du service de la

DAFOP dans les méthodes de mise en paiement des remboursements d'états de frais.

Les publics concernés par ce budget sont généralement « plus fragiles » économiquement, nous nous devons donc de réagir en améliorant notre rythme de remboursement.

Par ailleurs, la consommation en hausse sur ce BOP est également le résultat d'une politique de formation plus complète en direction des AESH et des AED.